



Paris, le 2 octobre 2012

## **Contribution du ministère (CGEDD) à la mission d'audit interministérielle sur la RGPP**

**Le Premier ministre a confié à trois inspections générales la réalisation d'un audit de la RGPP (voir communication de la FEETS-FO [ici](#)).**

**L'inspection générale du METL et MEDDE (le Conseil Général de l'Écologie et du Développement Durable) ne faisait pas partie des inspections missionnées malgré l'impact important de la RGPP pour ces ministères ; ce n'est donc qu'à titre contributif que le CGEDD a alimenté ces travaux.**

**C'est [cette contribution](#) que la ministre, Delphine BATHO, présentait hier, 1<sup>er</sup> octobre, aux organisations syndicales en présence de son cabinet (directeur et directrice adjointe), du vice-président du CGEDD, de la DRH, d'un conseiller de Cécile DUFLOT et des rapporteurs de la contribution.**

**A cette occasion, malgré un délai réduit d'examen du rapport (diffusé vendredi soir pour une réunion lundi matin), FORCE OUVRIÈRE a porté ses différentes revendications.**

### **Généralités :**

A l'image du rapport général, la contribution du CGEDD n'est pas une évaluation de la RGPP et de ses impacts ; il n'évalue donc pas la pertinence des mesures RGPP et de leurs impacts négatifs sur le service public.

Son élaboration s'inspire d'une certaine manière de la méthode RGPP : les représentants du personnel n'ont pas été audités, sa présentation a lieu après la publication du rapport général sur la RGPP au cours d'une réunion organisée en urgence avant le séminaire gouvernemental sur la modernisation de l'action publique. *La forme est le fond qui remonte à la surface (V. Hugo)...*

Un point important qui ne ressort pas du rapport (mais qui est cité dans le rapport général IGF-IGA-IGAS) est que le METL/MEDDE a effectué plus de réformes que celles prévues dans la RGPP !

L'impact de la RGPP sur les établissements publics et les DIRM n'a cependant pas été étudié dans la contribution, le rapport étant centré sur la RéATE et plus spécifiquement sur les DREAL et les DDT.

### **1. Le bilan de la RGPP : à la recherche de l'identité perdue :**

**Nous partageons certains constats** comme la perte d'identité, l'épuisement des personnels lié au zapping organisationnel, que des agents ont été repositionnés sur des missions qui ont été ensuite supprimées...

**Mais pas tous**, comme :

- Tous les agents ne présentent pas les mêmes aptitudes au changement : cette affirmation ne peut pas être acceptée en l'état. Les agents peuvent beaucoup plus qu'on pourrait le croire si les moyens sont mis en œuvre (par exemple formations lourdes qualifiantes) à la condition bien entendu de disposer d'une lisibilité sur leur poste, leurs missions et leurs évolutions,

- Mobilités géographiques difficilement acceptables : ces logiques de sur-effectifs et sous-effectifs ne sont pas liées exclusivement à la RGPP mais aux décisions de l'administration centrale dans l'allocation des effectifs et entre types de services. De plus, à aucun moment, malgré nos demandes, n'ont été présentés les effectifs par services et les vacances ou sur-effectifs. Au mieux une année sur deux, l'information au niveau des RZGE était transmise,
- La demande n'est pas d'une remise à plat des missions au regard des moyens mais bien de l'adéquation des moyens au regard des missions (cf. interventions de auprès du SGG dans le cadre du CT des DDI),
- Sur l'ingénierie publique concurrentielle (IPC) : nous divergeons sur le constat. L'ingénierie privée n'a pas pris le relais dans de nombreux territoires ruraux et la concertation avec les collectivités a été bâclée (cf. interventions de nombreux élus, rapport Daudigny sur l'ingénierie publique, déclaration de la FNTP...). Le déficit d'ingénierie publique au niveau des territoires est désormais unanimement reconnu et amène à créer des palliatifs et reconstruire au sein des collectivités une compétence précieuse perdue par la volonté unilatérale de l'État. De plus, la mesure de suppression de l'IPC a supprimé plus de 3 300 ETP du fait d'une double comptabilisation au niveau du Secrétariat général. Enfin, au niveau du dialogue social, il faut souligner la conduite calamiteuse du Comité de Concertation sur l'Ingénierie (qui ne s'est plus réuni depuis 2 ans...),
- Perte d'attractivité des DDT-M : les faits sont la cotation différente des postes, la dévalorisation de l'échelon départemental, les discours (par exemple, le fait que le message aux agents de Nicole BRICQ lors de son arrivée ne cite pas les DDT-M !), les mutualisations erratiques (ex. les SIDSIC).

## **2. Proposition de méthode pour une nouvelle politique de rénovation de l'action publique :**

Inflation législative et réglementaire : il s'agit aussi d'intégrer le retour d'expérience des services et leurs préoccupations dès l'élaboration des textes. Il est aussi nécessaire d'avoir un accompagnement et une animation de réseau (voir par exemple, le dispositif du « cas par cas » de l'autorité environnemental en DREAL),

Suppression des missions : en tant qu'organisation syndicale nous ne participerons pas à une discussion pour se demander quelles sont les missions qui pourraient être supprimées !

Mécano administratif permanent : nous sommes en phase sur la nécessité de stabiliser les structures ... mais les dernières annonces gouvernementales vont dans un sens différent (agence biodiversité, autorité environnementale...) de même que les projets engagés en catimini (expérimentations régionales)...

Simplification des contraintes des gestionnaires locaux (DDI) : il faut relativiser le constat de la difficulté de gestion au niveau des DDT-M. Il n'y a pratiquement que trois ministères (et deux SG) de réellement impliqués dans les DDT-M : le METL/MEDDE et le MAAF. Pour FORCE OUVRIÈRE il est nécessaire de garder une gestion ministérielle nationale afin de garder la logique de compétences ministérielles, les parcours professionnels entre les différents types de services...

Rôle de la DGAFP : nous ne comprenons pas le rôle que les rapporteurs entendent attribuer à cette DG. Dans le cadre de la RGPP, la DGAFP a porté des orientations politiques que nous combattons (fusions de corps notamment),

Étude d'impact : nous sommes en phase. Cependant, cette étude d'impact doit être un outil pouvant même conduire à ne pas mettre en œuvre une « réforme » et non pas un simple document pour justifier une décision prise de façon autoritaire. L'expérience des derniers textes en CTM ou en groupe d'échange a montré le côté artificiel de l'exercice,

Acte 3 de décentralisation : Nous rejoignons le constat que les missions du MEDDE/METL resteront des missions partagées entre l'État et les collectivités locales et qu'il s'agit de trouver les moyens d'une co-construction. De ce point de vue, nous jugeons que le rapport conclut trop rapidement quant à la diminution des besoins de la nation en terme d'équipement, l'aménagement durable des territoires passant par le maintien d'infrastructures diversifiées. Par ailleurs, les besoins d'avenir incontournables de l'État et

des collectivités renvoient très directement à une capacité partagée de gestion durable du patrimoine collectif et des territoires. Tout autant de compétences pouvant s'appuyer sur celles acquises par certains personnels du MELT/MEDDE,  
Contrat quinquennal d'embauche : nous prenons acte du non remplacement de 8 départs sur 10 (1300 sur 1600) indiqué dans le rapport (... si ce n'est plus !). L'impact sur les recrutements est effectivement mortifère pour toute organisation. Toutefois, la politique préconisée par le rapport pourrait déboucher sur une approche de type France Télécom, et les éléments proposés sont trop vagues pour assurer que les METL/MEDDE ne suivront pas cette trajectoire. Des éléments concrets pourraient être de lever les freins à la mobilité que subissent les agents :

- logiques de « compteurs » en interministériel,
- refus de la DRH de publier les postes vacants de ses établissements publics et d'autres ministres sur les tableaux de postes vacants (contrairement à ce qui se faisait il y a 2 ans)
- non prise en compte des années dues à l'État (sorties d'écoles) dans le cadre des détachements dans la FPT,
- problèmes de gestion pour les agents en position normale d'activité (PNA) dans d'autres ministères : non prise en compte des revalorisations indemnitaires, absence d'arrêté pour les emplois fonctionnels...
- équilibre des primes et suppression des cotations de postes,
- suppression des plafonds statutaires pour l'accès à certains postes, ...

### Réponses ministérielles :

La ministre et les représentants de l'administration n'ont que très indirectement répondu aux interpellations des représentants du personnels, nous indiquant des principes généraux :

- que le rapport n'avait pas vocation à rentrer dans le fond de l'opportunité des mesures RGPP, que la réflexion devait se conduire avec le ministère de l'agriculture,
- que la formation devait être un enjeu important,
- que du fait des délais contraints, la contribution du CGEDD se limitait à des orientations sans entrer dans le détail....

La ministre nous a aussi indiqué la réalité des suppressions d'emplois pour l'année 2013 :

- 614 MEDDE,
- 662 METL,
- 474 chez les opérateurs.

Concernant les expérimentations en cours de mutualisations dans les DDI, la Ministre nous a informé de l'arbitrage du Premier ministre de suspendre ces expérimentations et de calmer les réorganisations. Pour ce qui est de l'agence biodiversité - où nous avons insisté sur le fait de ne pas toucher aux DREAL - elle nous a indiqué que des discussions s'engageraient sur le sujet.

Enfin, la Ministre nous a indiqué son souhait de travailler, avec les représentants du personnel, à la construction d'une stratégie ministérielle. Cette stratégie, même si elle est liée à l'agenda social, doit faire l'objet de discussions séparées. Le calendrier global devrait être annoncé dans le cadre du séminaire gouvernemental sur la modernisation de l'action publique.

**La présence d'une ministre sur un tel sujet et que nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises est un signe positif.**

**Toutefois, nous sommes vigilants à ce que ces réunions ne soient pas des alibis pour poursuivre sur la voie de la RGPP, fût-elle déguisée...**

**...et nous continuerons à combattre l'affaiblissement du service public et non à y contribuer (à l'exemple du choix des missions à abandonner).**